

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 4 MARS 2010

Christina Werder, secrétaire centrale de l'USS

Égalité des sexes et des salaires, maintenant !

La différence entre salaires féminins et salaires masculins n'a cessé de diminuer depuis 1996. Certes, aucun bond en avant n'a été enregistré dans cette évolution et cette différence est restée scandaleusement importante. Mais, elle s'est quand même amenuisée, continuellement. Or, tout à coup, elle s'est remise à augmenter ! Cela, alors que la situation économique était bonne. Toutes branches économiques confondues, les femmes ont touché en 2008 un salaire mensuel (salaire médian) de 5040 francs, soit 19,3 % de moins que leurs collègues masculins, dont le salaire mensuel a été de 6248 francs. C'est ce que nous apprend l'Enquête suisse sur la structure des salaires.

Cette discrimination salariale, les femmes la vivent aussi bien au quotidien - à travers leur revenu disponible - que sur le long terme, car elle aura pour prix des rentes de vieillesse moindres. Les couples mariés, c'est-à-dire le modèle de « l'homme soutien de famille », ont beaucoup perdu de terrain ces dernières décennies. Les femmes prétendent à l'autodétermination et à l'égalité des droits. Conséquence : l'exercice d'une activité lucrative par elles, avec ou sans enfant, prend continuellement de l'ampleur. La revendication d'un salaire égal pour un travail de valeur égale - en plus de la revendication à l'égalité des droits - doit absolument et d'urgence se réaliser pour leur permettre d'échapper au piège de la pauvreté. Si les différences de salaire entre les sexes diminuent, il est par exemple possible à un couple de se répartir également le travail familial et le travail professionnel sans devoir subir pour autant de pertes financières.

La revendication d'un salaire égal pour un travail de valeur égale compte parmi les plus vieilles revendications des syndicats. Elle est devenue réalité juridique pour la première fois en Suisse lorsqu'elle a fait l'objet, en 1981, d'un article constitutionnel. Une autre étape a été la loi sur l'égalité entre femmes et hommes de 1996. La Suisse a aussi ratifié la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Concrètement cependant, la situation ne s'est guère améliorée.

Débat au Conseil national le 8 mars 2007 lors d'une session extraordinaire sur l'égalité des sexes, le rapport relatif à l'évaluation de l'efficacité de la loi sur l'égalité dresse un bilan décevant : les mesures prises à ce jour ne permettent pas de remplir le mandat constitutionnel d'« un salaire égal pour un travail de valeur égale ». Les travailleuses renoncent souvent à se rebiffer contre les discriminations salariales, la peur d'être licenciée dissuadant en effet nombre d'entre elles d'intenter une action. Or, sans procès, impossible de faire appliquer le droit à une rémunération égale et de remplir le mandat constitutionnel en question.

Lors des débats extraordinaires déjà mentionnés, diverses interventions en faveur d'une meilleure application de l'égalité des salaires ont été traitées. Les mesures demandées, qui auraient contribué de manière efficace à cette meilleure application (p. ex. : inspecteurs et inspectrices des salaires, train de mesures pour l'égalité) n'ont pas eu la partie facile. Elles furent en effet plus ou moins nettement rejetées. Toujours est-il que ces débats accentuèrent la pression pour que quelque chose soit entrepris en cette matière. Le résultat fut qu'en 2009, les organisations faitières des employeur(e)s et des travailleurs et travailleuses, ainsi que l'Office fédéral de la justice, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes ont lancé le projet « Dialogue sur l'égalité des salaires »¹. Les auteurs de cette initiative entendent accélérer ensemble la mise en œuvre de cette égalité. Il s'agit par là d'inciter le plus possible d'entreprises à procéder à un autocontrôle volontaire de leur politique salariale et à éliminer les discriminations le cas échéant. À cet effet, elles peuvent recourir gratuitement à Logib, un instrument de contrôle reconnu.

Impossible d'embrasser d'un coup d'œil tout ce qui reste encore à faire ici. C'est pourquoi toutes les entreprises sont appelées à rejoindre ce Dialogue. Et s'il échoue, les syndicats devront alors réinscrire à l'ordre du jour politique la prise de mesures étatiques de contrôle.

Le revers essuyé par l'égalité des salaires entre femmes et hommes n'est pas un phénomène isolé, comme le montrent les exemples suivants :

- Il est question de faire passer à 65 ans l'âge de la retraite des femmes dans le cadre de la 11^e révision de l'AVS (nouvelle mouture).
- Le Conseil fédéral a abaissé à 80 millions les fonds destinés à la prolongation de quatre ans du programme d'impulsion en faveur des structures d'accueil extrafamilial des enfants ; cela, alors que des dizaines de milliers de places d'accueil font défaut et que nous sommes encore très loin d'un financement équitable de ces structures !

Les syndicats doivent s'opposer à cette politique. Ils demandent :

- que les salaires soient contrôlés maintenant et que les entreprises rejoignent le « Dialogue sur l'égalité des salaires » ;
- que l'âge de la retraite des femmes ne soit pas relevé ! Les citoyennes et citoyens ont déjà dit NON une fois à pareille mesure !
- qu'un plus grand nombre de structures d'accueil soient créées et que leur financement soit équitable, comme l'ont récemment demandé avec leur pétition² le Syndicat suisse des services publics (ssp) et l'Association suisse des structures d'accueil de l'enfance (ASSAE).

Les syndicats, ainsi que les femmes de Suisse, en ont assez du « rythme de sénateur » auquel progresse la politique de l'égalité des sexes ! Le mandat constitutionnel doit une bonne fois être rempli. Telles sont les revendications présentées par elles dans une lettre ouverte aux trois premières citoyennes du pays ; des revendications qu'elles feront aussi connaître lors d'actions qui auront lieu à l'occasion de la Journée internationale de la Femme, le 8 mars, et de l'*Equal Pay Day*, le 11 mars. En outre, une vaste alliance féminine appelle les femmes à venir manifester le 13 mars 2010 à Berne.

¹ www.dialogue-egalite-salaires.ch.

² Le ssp et l'ASSAE demandent un financement équitable des structures d'accueil extrafamilial des enfants. À cet effet, la Suisse doit consacrer au moins 1 pour cent de son PIB sans la forme de fonds publics mis à disposition dans ce but.

L'égalité des sexes doit avancer, la pauvreté et la violence dont les femmes sont victimes doivent être combattues.